

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 avril 2020 par conférence web.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2020-04-205 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-04-206 ADOPTION. RÈGLEMENT 2020-986-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES MESURES D'HYGIÈNE EN TEMPS DE CRISE.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 21 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2020-986-01, lequel modifie le règlement concernant les mesures d'hygiène en temps de crise.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-04-207 AVANCEMENT D'ÉCHELONS - CERTAINS EMPLOYÉS-CADRE.

CONSIDÉRANT que, par mesure d'équité interne, des changements ont été effectués à la Politique administrative du personnel-cadre de direction de la Ville de mercier;

CONSIDÉRANT à cet égard la résolution 2020-03-124;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE les conditions de travail de monsieur Steeve Boutin, directeur du Service de police de la Ville de Mercier, soient celles prévues à la politique administrative du personnel-cadre de direction de la Ville de Mercier, classe E3, échelon 12, effectif à la première paie de 2020;
- QUE les conditions de travail de monsieur Éric Steingue, directeur - Sécurité incendie, soient celles prévues à la politique administrative du personnel-cadre de direction de la Ville de Mercier, classe E3, échelon 12, effectif à la première paie de 2020;
- QUE les conditions de travail de monsieur Michel Brousseau, directeur - Travaux publics et Génie, soient celles prévues à la politique administrative du personnel-cadre de

direction de la Ville de Mercier, classe E3, échelon 12, effectif à la première paie de 2020;

- QUE la semaine normale de travail de ces postes soit de 40 heures.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 17 h 13.

La deuxième période de questions a eu lieu à 17 h 13.

2020-04-208 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- DE clore la séance à 17 h 13.

ADOPTÉE à l'unanimité